



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le 18 mars 2020 à 18 h 00, par rencontre téléphonique organisée par la directrice générale à partir de l'Hôtel de Ville sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE EN RAISON DU DÉCRET SANITAIRE NUMÉRO 177-2020 DU 13 MARS 2020 DÉCLARANT L'ÉTAT D'URGENCE EN RAISON DU COVID-19 :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Est également présente physiquement dans la salle du conseil, la directrice générale et secrétaire-trésorière: M^e Josée Vendette

Tous les membres du Conseil identifiés individuellement par voie téléphonique forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, Maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée et sont autorisées à prendre part aux débats, à délibérer et à voter en transmettant leurs intentions à la directrice générale qui assure le suivi avec les membres du conseil assistant par voie téléphonique et communique leurs positions au Maire, monsieur Michel Plourde.

Tous les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation. Un seul point est à l'ordre du jour.

112 A- 2020

Annulation d'intérêts – Compte de taxes - Pandémie

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les membres du conseil suite à l'assemblée régulière du conseil du 16 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du décret numéro 177-2020 adopté en date du 13 mars 2020 par le Gouvernement du Québec et déclarant l'état d'urgence en raison du COVID-19;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil d'alléger le fardeau fiscal des citoyens pendant cette pandémie;

CONSIDÉRANT les vérifications effectuées par la directrice générale depuis la séance régulière du 16 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions a élaboré une méthode pour donner un crédit d'intérêt aux payeurs de taxes;

CONSIDÉRANT l'article 481 de la Loi sur les Citées et Villes prévoyant la possibilité pour les membres du conseil de décréter, par résolution, un taux d'intérêt différent de celui adopté par le Règlement annuel de taxation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée à l'unanimité par les autres membres du conseil,
IL EST RÉSOLU

DE DÉCRÉTER un congé d'intérêt sur les comptes de taxes pour la période du 16 mars 2020 au 30 juin 2020.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

112 B -2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RESOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER l'assemblée à 18h10.

ADOPTÉE

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

Michel Plourde, Maire

Me Josée Vendette
Directrice générale

Nous soussignés, par nos signatures aux présentes, reconnaissons que nous avons renoncé verbalement à l'avis de convocation de la présente assemblée extraordinaire en raison de la tenue de la rencontre par conférence téléphonique vu les mesures mises en place dans le cadre de la pandémie COVID-19. Par notre signature aux présentes, nous confirmons que nous étions d'accord pour renoncer à l'avis de convocation et que nous souhaitons nous prononcer sur le point à l'ordre du jour lors de cette séance.

En foi de quoi, nous avons signé à Danville

Michel Plourde, Maire

Madame Ginette Pinard, conseillère

Monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller

Monsieur Simon Chênevert, conseiller

Monsieur Jean-Guy Laroche, conseiller

Monsieur Daniel Pitre, conseiller

Madame Nathalie Boissé, conseillère